

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2018	15h25	18.342	DDTE
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Céline Vara**

**Titre : Remboursement par CarPostal, quelles suites ?**

**Contenu :**

L'Office fédéral des transports (OFT), la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP) et La Poste Suisse se sont mis d'accord sur le montant et le déroulement des remboursements dans « l'affaire CarPostal ». La Poste Suisse rembourse 188,1 millions de francs à la Confédération, aux cantons et aux communes.

Outre les transferts illicites dans le transport régional de voyageurs au cours de la période 2007-2015, cette somme comprend également les transferts injustifiés en trafic commandé et local, les indemnités perçues en trop au cours des années 2016 à 2018 et les intérêts légaux.

La répartition du dédommagement proposé présente un remboursement de 781'842,35 francs pour le canton de Neuchâtel. Une convention est soumise à validation des cantons pour procéder à la rétrocession.

- Le Conseil d'État est-il satisfait du résultat de l'enquête et des dédommagements obtenus ?
- Le Conseil d'État pense-t-il signer la convention-cadre proposée pour le remboursement ? Si non, quels éléments oppose-t-il à la convention proposée ?
- Comment le Conseil d'État prévoit-il d'affecter ce remboursement ? Autrement dit, le Conseil d'État va-t-il intégrer cette recette dans le calcul du pot commun des transports 2018 ou 2019, ou prévoit-il une autre clé de répartition avec les communes, ou encore une autre forme d'affectation de ce montant ?

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Autrice ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Céline Vara

**Autres signataires (prénom, nom) :**

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**